

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 1^{er}. Thermidor.

(Ere Vulgaire).

Dimanche 19 Juillet 1795.

Faux bruit semé par la malveillance sur la retraite d'une partie de l'armée d'Italie du camp de Vado. — Proclamation du général Kellermann à ce sujet. — Avantage remporté sur les chonans. — Variété. — Articles de la constitution décrétés. — Proposition d'un nouveau tarif pour la poste aux chevaux et celle aux lettres. — Projet de décret sur un nouveau mode d'avancement pour la marine. — Brûlement d'assignats. — Discussion sur l'acte constitutionnel.

ALLEMAGNE.

De Mulheim en Brisgau, le 2 juillet.

On vient de publier ici la lettre suivante, que l'on dit authentique.

Copie de la lettre de Louis-Stanislas-Xavier, à son aïeule sérénissime Mgr. le prince de Condé.

MON COUSIN,

Je suis touché, comme je dois l'être, des sentimens que vous me témoignez au sujet de la perte irréparable que je viens de faire en la personne du roi mon seigneur & neveu.

Si quelque chose peut adoucir ma juste & profonde douleur, c'est de la voir partager par ceux qui me sont chers à tant de titres. La France perd un roi, dont les heureuses qualités, que j'avois vu se développer dès sa plus tendre enfance, annonçoient qu'il seroit le digne successeur du meilleur des rois; il ne me reste plus qu'à implorer le secours de la divine providence, pour qu'elle me rende digne de dédommager mes sujets d'un si grand malheur. Leur amour est le premier sujet de mes desirs; & j'espère qu'un jour viendra où, après avoir, comme Henri IV, reconquis mon royaume, je pourrai, comme Louis XII, mériter le titre de pere de mon peuple. Dites aux braves gentilshommes, aux fidèles troupes dont je vous ai confié le commandement, que l'attachement qu'ils m'expriment par votre organe, est déjà pour moi l'aurore de ce beau jour, & que je compte principalement sur vous & sur eux pour achever de le faire éclore. Je vous renouvelle, avec plaisir l'assurance de tous les sentimens avec lesquels je suis, mon cousin, votre affectueux cousin.

Signé, LOUIS.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

De Nice, le 20 messidor.

Des maveillans répandoient le bruit que nous avions

été repoussés par les ennemis, & que nous battions devant eux en retraite; la vérité est, que nous avons blessé, pris ou tué plus de 4000 autrichiens; que nous n'avons abandonné Vado, comme on le verra dans la proclamation du général Kellermann, que par l'impossibilité où nous étions de le conserver, à raison de la supériorité des forces que nous avons à combattre; que nous occupons toujours les villes importantes d'Ormea, Oneille, & que nos avant-postes se trouvent placés au-delà de Borghetto, pays neutre; que dans toutes les affaires que nous avons eu, nous n'avons perdu, morts, blessés ou prisonniers, que 800 hommes, & qu'au moyen des renforts qu'on attend de jour en jour, on ne tardera pas à rattraper tout ce qu'on a perdu; peut-être même, à pénétrer bien avant dans le pays ennemi.

Proclamation du général Kellermann à ses braves compagnons d'armes.

La ligne trop étendue que l'armée occupoit, m'a déterminé à la resserrer, à faire replier l'extrémité de l'aile droite qui s'étendrait au-delà de Vado, & à prendre une nouvelle & plus forte position.

Je suis instruit que des malveillans dénaturèrent cette circonstance & prononcèrent le nom de *retraite*. Non, mes camarades, nous ne ferons point de retraite; la nouvelle position qu'occupe l'armée double nos forces, & nous saurons en profiter pour battre nos ennemis. Apprenez que dans tous les combats qui ont eu lieu depuis quelques jours, les soldats de la république ont par-tout développé l'intrepidité, le courage vraiment républicain, & que l'ennemi a eu 4000 hommes tués, blessés ou prisonniers, tandis que notre perte en morts, blessés ou prisonniers, ne s'élève qu'à 800.

Apprenez que du côté du col de Tende, l'ennemi a aussi fait plusieurs attaques, & que par-tout il a été repoussé & battu.

Mes camarades, nous allons de nouveau combattre l'ennemi; de nombreux renforts nous arrivent; & votre général, fort de votre énergie & de votre courage, ne doute

pas que la victoire n'accompagne & ne suive par-tout les armes de la république. *Vive la république!*

Signé, KELLERMANN.

Le quartier-général a été transporté à Albiogua, d'où l'on nous écrit que les déserteurs ennemis nous arrivent en foule, & que dans une seule fois il s'en est présenté à nos avant postes 55, qui ont été bien accueillis, & qu'on a fait partir sur-le-champ pour se rendre en cette commune.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Extrait d'une lettre de la Châteigneraye, du 19 messidor.

Le renouvellement des hostilités de la part des chouans a répandu l'alarme & le trouble dans nos cantons. Il y a déjà eu plusieurs affaires au les rebelles, par des surprises, avoient eu quelques avantages; mais ils viennent à leur tour d'être enveloppés dans Palluau, où ils ont eu au moins 800 hommes de tués & un plus grand nombre de blessés. Trente chasseurs à cheval avec leur officier, que les chouans avoient pris, ont été délivrés & ont été rejoindre l'armée républicaine. La confiance que nous avons dans les talens du général Casclaux, nous fait espérer des succès plus marquans & plus décisifs.

De Paris, le 30 messidor.

Les débats sur les articles de la nouvelle constitution fixent avec raison toute l'attention nationale; rien n'est plus important, disons même rien de plus urgent que de montrer enfin au peuple français un pacte social qui le conduise au véritable but qu'il s'est proposé dans la grande révolution qu'il a faite; ce but est sans contredit une plus grande somme de bonheur, une plus grande latitude de liberté, & l'assurance que ce bonheur & cette liberté seront rendus stables par une forme de gouvernement invariable.

Au sortir du gouvernement monarchique, tous les maux qu'il avoit faits furent si profondément sentis, qu'on détruisit avec violence toutes ses institutions; & comme celles qu'on vouloit y substituer n'avoient été ni pesées d'avance, ni mûries par l'expérience, des ambitieux de toute espèce se saisirent des débris de l'ancien gouvernement, & neufs dans la science de l'administration, ils projetterent sur la surface de la république des réglemens imprégnés d'un esprit d'imprévoyance qui gâterent tout jusqu'à la liberté elle-même. On disoit bien (les nouveaux tyrans eux-mêmes) qu'il nous falloit la liberté, mais les principes qui doivent l'établir n'étoient pas même convenus, de sorte qu'au milieu d'une anarchie de principes & d'une violence habituelle de licence, tout gouvernement quelconque donna de l'ombrage, & des frippens habiles se créèrent des dictatures arbitraires qui auroient fini par rendre la liberté insupportable pour tous ceux qui n'avoient aucune part à ces morcellemens funestes de l'autorité publique.

L'injustice des oppresseurs passagers de la nation devint bientôt plus atroce, lorsque les administrations eurent associé à leurs projets le charme décevant de la cupidité générale. Dès l'instant que la multiplication des signes de valeur permit aux gouvernans de joindre la richesse au pouvoir, leur nombre devint immense, & forts de leurs richesses, ils corrompirent tous ceux qui pouvoient l'être avec de l'argent, & il s'en trouva beau-

Ne nous dissimulons pas que ce sont ces satisfactions de la cupidité particulière qui ont fait si long-tems survivre à l'esprit audacieux de la tyrannie ce système de terreur & d'ignorance qui ont mis la république à deux doigts de sa perte.

Pour se convaincre de cette triste vérité, il ne faut qu'observer combien a été court & rapide cet élan de haine qui éclata contre les terroristes en germinal & prairial derniers. Il n'a rien fallu de moins pour le raviver un peu, que de revenir souvent sur le tableau affreux des calamités que la terreur a accumulées sur le peuple français.

Dès le moment que les tartuffes de liberté ont vu que les écrivains s'étoient chargés de démasquer leurs manœuvres & leurs tyrannies, jaloux de conserver leurs pouvoirs usurpés & leurs richesses volées, ils ont formé une ligue sourde contre la liberté de la pensée, & nous avons été à la veille de nous voir ramener aux carrières.

Les anarchistes avoient & ont peut-être encore trop d'agens & de coryphées; mais enfin le besoin de la paix intérieure se fait sentir dans toutes les classes souffrantes de la société. Nos ennemis du dehors & ceux du dedans s'entendent parfaitement dans le projet de perpétuer l'anarchie, & c'est ce qui leur rend si odieuses les lumières que l'on répand parmi le peuple.

Ce sont eux qui ne cessent de faire craindre les maux possibles d'un gouvernement juste & ferme; il faut donc se réunir pour déjouer leurs complots criminels; il faut que de la nouvelle déclaration des droits découle naturellement les loix sages qui doivent gouverner toute la république; il faut que des réglemens antérieurs & provisoires cessent enfin de contrarier le plan général de l'administration. Eh! qu'on ne croie pas avoir prévu tous les abus nouveaux qui succéderont aux anciens. Le tems & l'expérience, ces grands redresseurs des grandes erreurs humaines, auront encore beaucoup à faire lorsque l'effervescence des passions, qui nous ont tant opprimés & appauvris, sera un peu calmée. Une discussion froide & réfléchie de notre nouvelle constitution peut seule donner la perfection dont elle est susceptible; & cette discussion n'aura tout son effet que quand toute la nation sera bien convaincue que la liberté elle-même doit être soumise à des loix qui la conserveront, après que ces loix nous l'auront acquise.

Il vient de paroître une brochure de 152 pages, ayant pour titre : *Histoire secrète de Coblenz dans la révolution des Français, extraite du cabinet diplomatique électoral, et de celui des princes freres de Louis XVI attribuée à M. de Rivarol. A Londres, 1795.*

Il est assez plaisant d'attribuer à un écrivain, particulièrement distingué par un style brillant & spirituel, un pamphlet écrit d'un style plat & barbare. Si c'étoit une petite méchanceté contre M. Rivarol, elle seroit sans effet; car elle manque de vraisemblance; mais on voit que ce n'est qu'une triste ressource d'un pauvre auteur qui a voulu vendre quelques exemplaires de sa brochure. Cette *histoire secrète* nous rappelle une épigramme ancienne qui fut écrite à la tête d'un ouvrage qui portoit le même titre.

Ce livre est l'histoire secrète,
Si secrète que pour lecteur,
Elle n'eut que son imprimeur
Et monsieur Dubois qui la faite.

Ce Dubois traduisoit du même ton les Harangues de Cicéron & la Cité de Dieu de Saint-Augustin; ce qui faisoit dire aux femmes que l'esprit de Cicéron & celui de Saint-Augustin se ressembloient extrêmement.

V A R I É T É.

ORMY et Bois-Couvré, anecdote de la révolution.

La section de *** étoit assemblée, le 25 germinal, de l'an deux; un jeune homme, d'un air noble & modeste, sortant à peine de l'adolescence, se présente, & dit: Citoyens, je demande un certificat de bonne conduite, pour être reçu dans un atelier de travail. — Qui est-tu? dit un des personnages qui conduisoient, en bonnet rouge, le vaisseau public. — Je m'appelle Ormy: mon pere a suivi la profession militaire, qui étoit celle de ma famille. Il vient, dans un âge avancé, & malgré sa réputation intacte, d'être arrêté comme noble. On a emmené ma sœur avec lui, & les scelle sur tous ses effets: je me trouve délaissé, sans autre moyen de subsistance que ces bras qui se formeront au travail, si la patrie les accepte. Il suffit que la section déclare que je ne suis pas un vagabond.

On eût été attendri, dans d'autres circonstances. La jeunesse a deux grands moyens de persuasion: la pudeur & le courage: mais la lâcheté & la férocité régnoient alors. Ormy! s'écria le savetier sénateur, nous connoissons ce nom; c'est de la caste insolente & aristocrate. Tu n'es pas dégoûté, certes, de demander un certificat; mais c'est celui des honnêtes gens que tu pourras bien obtenir. On se doute de ton droit ce mot d'honnêtes gens étoit prononcé. La conclusion de l'opinant, conforme à la harangue, fut une menace d'arrêter le requérant. Il n'y avoit pas loin alors de la menace à l'effet; cependant elle n'en fut pas suivie. Ormy, quoique noble, & dénoncé par son air seul de bonne éducation, fut admis à répondre; il le fit avec tant de candeur & de présence d'esprit, que ces cœurs sans pitié en furent presque amollis, & l'expédition du certificat, après bien des réflexions, fut accordée.

On venoit de le lui expédier, le 27 germinal, & il alloit avec satisfaction le porter à un atelier, lorsqu'il rencontra Bois-Couvré, autre noble, ami de son pere & le sien; c'étoit un homme de cinquante ans, militaire, dénoncé comme on peut croire dans son département, déclaré émigré quoiqu'il n'eut pas quitté sa terre, retiré à un troisième étage près de l'Observatoire, presque sans le sou, parce que ses fermiers comptoient ses revenus à la nation.

La Providence, (je ne demanderai pas pardon de la nommer; le peuple François déclare qu'il n'a cessé d'y croire) la Providence, dis-je, adressoit ces deux hommes l'un à l'autre. C'étoit deux afflictions qui, mises ensemble, comme dit Voltaire, devoient former une consolation. Tous deux avoient du courage. Celui de Bois-Couvré étoit mûri par l'expérience, celui d'Ormy étoit dirigé par le plus noble instinct. Je vais, dit Ormy, chercher du travail, & il montra son certificat. Il paroissoit en jouir comme d'un premier succès & d'un heureux présage. Mon ami, répondit Bois-Couvré, ce n'est pas à Paris que vous travaillerez. Nous avons ordre, vous & moi, d'en sortir; & il lui annonça le décret qui exiloit tous les nobles. Ce fut un coup de tonnerre pour le jeune homme. Mon pere! s'écria-t-il; ma sœur!... ce n'est pas assez d'être séparé de vous; il faut me bannir! où irai-je, & que ferai-je? Nous irons à Sens, répondit Bois-Couvré, & nous parviendrons à gagner notre vie. Je connois cette ville; elle est dans les mains d'un proconsul féroce, mais qui ne réussit pas à faire tout le mal qu'il voudroit faire, parce que la bonté naturelle des habitans déroute l'intrigue de quelques brouillons. Après nous être présentés à la municipalité, nous nous jetterons avec résignation dans la foule obscure & laborieuse, & nous tromperons, s'il se peut, la persécution par notre pauvreté, notre simplicité, notre silence.

Dans une résolution importante, l'âge mûr contribue de son conseil; la jeunesse docile & algère (suivant la vieille expression de nos peres) assure l'exécution. Ormy, comme on le verra, y courut très-utilement. Mais en se soumettant à la nécessité, il exprimoit encore les regrets de la nature. Partons, dit-il; hélas! éloignons-nous de mon pere & de ma sœur! — Je partage vos douleurs; je me sépare aussi de mon enfant. — De votre enfant? — De Joseph! — C'est le fils de votre domestique. — Il est devenu le mien. Il est assez pénible pour moi de me séparer du pere qui me servoit depuis l'enfance. J'avois voulu garder le fils; mais comment pourvoir à sa subsistance & à son éducation? Il a treize ans. Je viens de le mettre en apprentissage chez un tailleur, à qui j'ai

donné d'avance le peu d'assignats qui me restoit. Je n'ai que de quoi arriver à Sens. — Partons, dit aussitôt Ormy: Le ciel nous bénira; car il fait bon lui prêter; il paie avec intérêt. — J'ai lu cela quelque part, dit Bois-Couvré. — C'est que j'ai lu quelque chose de ce livre-là, dit le jeune homme.

Ils partent, ils arrivent. Ormy entre chez un imprimeur, & bientôt il y gagne de très-bonnes journées. Sa douceur, son intelligence, la pratique noble & franche des vertus & de l'égalité républicaine lui concilioient tous les cœurs. Il puisoit l'exemple de ces vertus dans le commerce de son ami. Ils mettoient leurs journées en commun; mais celles de Bois-Couvré étoient modiques; car il n'avoit obtenu d'autre travail que de carder de la laine. Ce n'étoit pas sans embarras qu'ils vivoient; & cet embarras au bout de deux mois augmenta par l'arrivée de Joseph. Le frippon de tailleur, après avoir reçu le prix de l'apprentissage, avoit chassé l'éleve, & l'enfant étoit revenu se jeter dans les bras de son bienfaiteur. Comment fournir à cette charge? Bois-Couvré n'avoit qu'un lit de sang; il l'abandonne à Joseph, & dormit à terre en se couvrant comme il put. Mais enfin on dormit, on vécut, on ne se plaignit point du sort, on prospéra même, parce que les journées d'Ormy s'accrurent, & que Joseph en gagna de meilleures que Bois-Couvré. Enfin, le 9 thermidor commença à produire quelques fruits. Les exilés revinrent. Ormy le pere sortit de prison avec sa fille, & un jour elle annonça son frere qui arrivoit avec Bois-Couvré & Joseph. On raconta les miseres de la prison; Ormy le fils vanta les conseils de Bois-Couvré, lona Joseph, parla avec équité des autorités constituées de Sens; mais sur-tout il raconta les bons procédés de ses camarades de l'imprimerie, qui n'avoient pas plus abusé de l'égalité qu'il n'avoit songé à s'y soustraire. L'égalité est un traité avantageux entre d'honnêtes gens qui l'observent; mais c'est un joug odieux quand des scélérats ne la commandent que pour vous imposer leur domination.

Ferre jugum pariter dolos!

Du reste, j'ai vu des essais d'impression d'Ormy, & j'ose dire qu'ils font honneur à son talent.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen DOULCET.

Suite de la séance du 29 messidor.

Eschasseriaux l'ainé & Lakanal proposoient que les deux conseils eussent également le droit de proposer des loix, & celui de les accepter ou de les rejeter.

Danou a dit que ce projet avoit été soumis à la commission & discuté par elle; elle y a vu les plus grands dangers. Les deux conseils seroient continuellement comme deux armées en présence; on les verroit s'attacher à se dépopulariser mutuellement, en proposant l'un à l'autre des loix qu'ils sauroient bien devoir être rejetées, mais qui, sous des apparences captieuses, se concilieroient la faveur populaire. Que l'un des deux conseils présente à l'autre une loi telle que le *maximum*, ce dernier sera obligé de refuser son adhésion; mais il s'empressera bien vite de riposter par une loi comme celle du 17 septembre, par exemple, afin que le conseil, qui sera forcé de rejeter cette dernière loi, perde autant de la confiance du peuple qu'il en aura perdu lui-même en rejetant la première.

La priorité est accordée au projet du comité; & l'assemblée, sans rien préjuger sur la manière dont seront composés les deux conseils, a décrété les articles suivans:

T I T R E I V.

Pouvoir législatif.

Art. I^{er}. Le corps législatif est composé de.... au corps législatif seul est délégué l'exercice de la puissance législative.

II. Le corps législatif ne peut, en aucun cas, déléguer à un ou plusieurs de ses membres, ni à qui que ce soit, aucune des fonctions qui lui sont attribuées par la présente constitution.

III. Il ne peut exercer, par lui-même, ni par des délégués, le pouvoir exécutif ni l'autorité judiciaire.

IV. Le corps législatif n'assiste à aucune cérémonie publique, & n'y envoie point de députation.

V. Il y a incompatibilité entre la qualité de membre du corps législatif & l'exercice d'une autre fonction publique.

Les juges des tribunaux & les percepteurs des contributions directes ou indirectes qui sont élus membres du corps législatif, sont remplacés dans leurs premières fonctions, pour le tems seulement où ils exercent les fonctions législatives; ils reprennent ensuite celles qu'ils exerçoient auparavant. A l'égard des fonctionnaires publics qui viennent à être élus membres du corps législatif, la loi détermine le mode de leur remplacement définitif ou temporaire dans leurs premières fonctions.

VI. Les deux conseils résident toujours dans la même commune.

VII. Les membres du corps législatif reçoivent une indemnité; elle est la même dans l'un & l'autre conseil.

VIII. Le exécutif ne peut faire passer ou séjourner aucun corps de troupes dans la distance de six myriamètres de la commune où le corps législatif tient ses séances, si ce n'est sur sa réquisition ou avec son autorisation.

IX. Il y a près du corps législatif une garde de citoyens pris dans la garde nationale de tous les départemens, & choisis par leurs freres d'armes.

Cette garde ne peut être au-dessous de 1500 hommes en activité de service.

Le corps législatif détermine le mode de ce service & sa durée.

Séance du 30 messidor.

Gouly, au nom du comité de marine & des colonies, propose de décréter un nouveau mode d'avancement pour la marine.

Jusqu'ici les capitaines de vaisseaux décidoient seuls de l'avancement des gens de mer. Le comité a pensé que pour éviter toute espèce d'arbitraire, il devoit en être ordonné dans un conseil présidé par le capitaine, & composé des maîtres de l'équipage & de l'état-major.

Le même membre présente aussi un nouveau tableau de solde.

L'assemblée en ordonne l'impression & ajourne la discussion.

Au nom du comité de salut public & de celui des finances, un membre fait autoriser la commune de Lille à emprunter sur elle-même une somme de 12 millions pour pourvoir à ses subsistances.

Le vérificateur des assignats écrit qu'il en sera brûlé aujourd'hui pour une somme de 31 millions.

Un membre, au nom du comité des postes, transports & messageries, propose un nouveau tarif & une augmentation du prix, pour les postes aux chevaux & aux lettres.

Un autre membre demande qu'on prenne en considération le sort des pensionnaires dans les départemens; qu'on

les fasse payer sur les lieux: déjà beaucoup, dit-il, ont renoncé à leurs pensions, bientôt tous y renonceroient.

Roux propose qu'on ajourne, à demain, la discussion sur le projet de décret qui vient d'être présenté.

Baraillon croit que l'ajournement est d'autant plus indispensable que, selon lui, le prix fixé pour chaque cheval de poste est beaucoup trop modique: un cheval coûte plus, dit-il, que la poste la mieux en règle ne rapporte; aussi tous les maîtres de poste sont-ils prêts à abandonner leur métier, & le voyageur est-il, à chaque poste, accablé d'injures.

L'ajournement à demain est décrété.

La discussion s'ouvre sur la partie du quatrième titre de la constitution, relative au conseil des anciens.

Bordas obtient la parole le premier: il pense qu'il y a de grands dangers dans la faculté accordée à l'un des conseils, d'approuver ou rejeter exclusivement les lois, comme à l'autre de les proposer: il propose que dans les cas où les deux conseils seront divisés, ils soient tenus de se réunir pour délibérer & décider en commun sur les objets qui les diviseront.

Le même membre proposoit de donner au conseil des anciens le nom de sénat.

Plusieurs membres trouvent un vice dans la division du pouvoir exécutif, en ce que c'est le petit nombre qui accepte, & le grand nombre qui propose.

Delyre trouve que la division du corps législatif, en deux chambres, est subversible de l'aristocratie.

Roux expose, que l'intention bien marquée de la commission des onze, en proposant deux conseils, a été de mettre d'un côté l'action, de l'autre la maturité. Mais les assemblées primaires, les corps électoraux auront-ils toujours cette vue bien présente? Ne voudroit-il pas mieux que ces assemblées nommassent d'abord la totalité du nombre des législateurs nécessaire à la formation de deux chambres, qu'ensuite le corps législatif entier procédât à une époque déterminée par la constitution, à la composition des deux conseils: nul n'auroit plus d'intérêt que le corps législatif à bien composer la chambre de sanction.

Cambacères développe la même idée que Roux; il voudroit de plus que les membres composant le corps législatif siègassent alternativement dans l'une & l'autre chambre; de sorte qu'avant la fin de la session tous les membres du corps législatif eussent rempli toutes les fonctions attribuées à ce corps, soit dans l'une, soit dans l'autre section.

Larévillière-Lépeaux a combattu toutes ces propositions; il a représenté que dans les cas où les deux conseils seront divisés d'opinions, ils se réuniront pour délibérer en commun. C'est se préparer tous les dangers attachés à un corps législatif unique.

Il demontre d'ailleurs que les craintes qu'on a témoignées sur le conseil des anciens ne sont pas fondées; il ne faut pas confondre l'espèce de *veto* qui pourra s'opposer sur les projets de loi avec le *veto* royal.

Ce conseil aura toujours un intérêt direct à approuver tous les projets de loi utiles.

La priorité a été accordée au projet du comité & plusieurs articles décrétés.